



23 rue Pasteur 77510 REBAIS
Tél. 01.64.04.51.37-Fax. 01.64.20.92.21
E-mail. accueil@s2e77.fr

Envoyé en préfecture le 30/01/2025
Reçu en préfecture le 30/01/2025
Publié le 30/01/2025
ID : 077-200087021-20250127-2025_DCS_002-DE

Délibération N° 2025-002
Date de convocation : 21 janvier 2025
Nombre de délégués en exercice : 132
Nombre de délégués présents : 78
Nombre de suffrages : 79

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET : N° 2025-002 Débat d'Orientations Budgétaires 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-sept janvier, à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de la Commune de Maison Rouge (77370), sous la Présidence de Mme Claire CRAPART, Présidente

Présents :

Communauté de Communes des deux Morin :

BEAUJEAN Serge, titulaire - CHERON Emmanuel, titulaire - CLAY Déborah, titulaire - DE VESTELE Philippe, titulaire - EUGENE Jean-Baptiste, titulaire - GUIGNIER Marie-France, titulaire - JORAND Michel, titulaire - LEGRAND Michel, titulaire - LUQUOT Gil, titulaire - MICHELOT Bernard, titulaire - PEIGNOT Pierre, titulaire - PHILIPPE Jean-Marie, titulaire - THIEBLEMONT Gilles, titulaire - THOMINET Nicolas, titulaire - VAN DER SCHUEREN James, titulaire - CHAPOTOT Thomas, suppléant - GOBINOT José, suppléant - HOUE Nicolas, suppléant - LEBLANC Pierrette, suppléante - VANCOILLIE Jacky, suppléant -

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

CALUCH Laurent, titulaire - DOMARD Muriel, titulaire - DUBECQ Dominique, titulaire - HIERNARD Thierry, titulaire - HUBERT Joël, titulaire - BOUCHASSON Dominique, suppléant --

Communauté de Communes du Provinois :

AGNUS Didier, titulaire - BAALI CHERIF Cherifa, titulaire - BANNE Pascal, titulaire - BOULLOT Alain, titulaire - BOURDON Louis, titulaire - CAUMARTIN Pierre, titulaire - CHARPENTIER Cécile, titulaire - CRAPART Claire, titulaire - de BISSCHOP Bertrand, titulaire - FABRE Dominique, titulaire - LEBAT Patrick, titulaire - MARCHAND François, titulaire - MAZZUCHELLI Olivier, titulaire - PANNIER Michèle, titulaire - PELLICIARI Bruno, titulaire - SIMONY Jacques, titulaire - VOISEMBERT Pierre, titulaire - CARVALHO Sandra, suppléante - DAL PAN Gilbert, suppléant - GRYPONPREZ Jean, suppléant - GUILVERT Pascal, suppléant -

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CHAIANEAU Francis, titulaire - CHAPLOT Jean-Luc, titulaire - DELETTRE Isabelle, titulaire - DORMION Jean-Claude, titulaire - FLAMEY Francis, titulaire - FORET Sylvie, titulaire - FORGET Michel, titulaire - GAUCHER Olivier, titulaire - GAY Colette, titulaire - GIMENO Isabelle, titulaire - JAMBUT Gérard, titulaire - LAMOTTE Xavier, titulaire - LEGENDRE Isabelle, titulaire - LEMORE Christine, titulaire - LUCE Laure, titulaire - MARTIN José, titulaire - PATUREAU Pascal, titulaire - PODOROJNIY Anastasia, titulaire - RAY Daniel, titulaire - REMBLIER Stéphane, titulaire - ROUSSEL Véronique, titulaire - SAINT-CENE Christine, titulaire - SAUNIER Denis, titulaire - SIMON Dominique, titulaire - TALBOURDET Dominique, titulaire - THIENARD Gérard, titulaire - CHAUMONT Jacques, suppléant - FABRY Marc, suppléant - MAURY Yannick, suppléant -

Commune de Vieux Champagne :

MEDJANI Nadia, titulaire

Commune de Vanvillé :

LABATUT Jean-Luc, titulaire



Excusés :

Communauté de Communes des deux Morin :

BERTHOMIER Gérard - BONTOUR Thierry - BUTET Gérard - CASSAGNE Philippe - CHAMPENOIS Christian - DESSOLES Mélina - FRISSON Thierry - GILBIN Catherine - LE CORRE Raymond - MONBEIG Pierre-Dominique - PAIX Josiane - PRON Philippe - TALFUMIER Daniel -

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

CARLIER Dominique - COIBION Frédéric - ESCULIER Dorys - FARIVAR Parastou - GELSUMINI Patrick - GUILLETTE Christine - LEMAIRE Ingrid - SALA Patrick - VAN LANDEGHEM Jean-Marie -

Communauté de Communes du Provinois :

ARTHUR Olivier - BACHELET Stéphane - BLANCHARD Flavien - BONICI Claude - BONTOUR Alain - BOULET Christine - CANAPI Marie-Pierre - DAVY Jérôme - FASSELER Philippe - GALAND Yvette - HOTIN LETANG Julie - LEFEVRE Christophe - MILLET Jérôme - PERNEL Fabien - PERRIN Catherine - VICQUENAUULT Nadège -

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CARRASCO Alain - de ROUX Julie - FASSIER Delphine - FLON Martine - JOUNIAUX Olivier - KLEINRICHERT Patrice - LAWSON Latevi - LETERRIER Carine - MENARD Sophie - POULAIN Michel - SIVANNE Evelyne - TAUSTE Pedro -

Commune de Saint Just en Brie :

MAROT Aymeric -

Absents :

Communauté de Communes des deux Morin :

GRENET-LAFFONT Denis - LEGROS Lionel - OUVRE Michel -

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

BRODARD Yves - GOBARD Éric - VEIL Cathy -

Communauté de Communes du Provinois :

COGNYL Gérard - de MEULENAERE Alexandre - NAVARETTE Antonio - PERRINO Fabien - PIERRU Hugo - POUHEY-MOUNOU Pierre -

Communauté de Communes du Bassée Montois :

LABONNE Bernard - QUÉRÉ Catherine - VERRIER Didier - VILLIERS Nadine -

Pouvoirs :

GILBIN Catherine à DE VESTELE Philippe

Etaient invités : B. CARRÉ, C. BOURILLON, A. DELALOT, M. MOUMAS, AA SERVAZEIX

Secrétaire de Séance : Michele PANNIER

OBJET : N° 2025-002 Débat d'Orientations Budgétaires 2025

L'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires au Comité Syndical dans toutes les collectivités incluant au moins une commune de 3 500 habitants.

Ce débat qui constitue la première phase de la construction du budget syndical, doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif annuel du syndicat.

Les obligations du DOB ont déjà été renforcées par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 NOTRe et le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire (articles D2312-3, D3312-12 et D5211-18-1 du CGCT).



Envoyé en préfecture le 30/01/2025

Reçu en préfecture le 30/01/2025

Publié le

ID : 077-200087021-20250127-2025_DCS_002-DE

Ce débat ne donne pas lieu à un vote, mais sa teneur est retracée par une délibération du Comité Syndical pour en prouver l'existence.

Ce débat est l'occasion, dans un souci de transparence et de bonne information des délégués, d'aborder les actions engagées et futures du Syndicat.

Le Comité syndical doit prendre acte de la présentation des orientations budgétaires pour l'exercice 2025 qui seront transposées dans le budget syndical qui sera soumis prochainement au Comité.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

Vu les articles L. 2312-1 du CGCT

Vu la loi NOTRE n°2015-991 du 7/08/2015 ;

Vu la note de présentation jointe en annexe conformément aux articles L.2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

DONNE ACTE de l'organisation d'un Débat sur les Orientations Budgétaires 2025,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Claire CRAPART
(signature électronique)